

# **Évaluation périodique du programme de maîtrise en santé communautaire**

**(Faculté de médecine et  
Faculté des sciences infirmières)**

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action des doyens**

**Conseil universitaire du 24 septembre 2013**



## SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

### ***Maîtrise en santé communautaire***

Le programme de maîtrise en santé communautaire est offert conjointement par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières. La direction du programme et l'enseignement sont sous la responsabilité du Département de médecine sociale et préventive. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 2004 (CU-2004-79).

### **PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION**

- La constitution du dossier d'autoévaluation, incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des diplômés, des employeurs et des professeurs, a été complétée entre octobre 2011 et septembre 2012.
- Le 26 septembre 2012, le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes :
  - Madame Louise Potvin  
Professeure, Faculté de médecine – Médecine sociale et préventive, Université de Montréal
  - Monsieur Philippe Donnen  
Professeur, École de santé publique – Faculté de médecine, Université Libre de Bruxelles
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 25 et 26 octobre 2012 et ont présenté conjointement leur rapport d'évaluation le 26 octobre 2012. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions en ce qui concerne ce rapport.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis en mars 2013 son rapport d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé au doyen de la Faculté de médecine et à la doyenne de la Faculté des sciences infirmières.
- Le doyen de la Faculté de médecine et la doyenne de la Faculté des sciences infirmières ont transmis leur plan d'action conjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales septembre 2013.
- Le rapport d'évaluation et le plan d'action des doyens ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 24 septembre 2013.

### **RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL**

#### Principales forces de ce programme

- Les compétences du corps professoral;
- La qualité de l'encadrement offert par les directeurs de recherche;
- L'offre de cours;
- L'interdisciplinarité de la formation;
- L'accueil des étudiants;
- Le dévouement et l'enthousiasme des personnes dédiées à la gestion du programme;
- Le taux de diplomation;
- Les ressources informatiques et documentaires.

Principaux points à améliorer ou à examiner ayant fait l'objet d'une recommandation :

- L'adéquation entre la formation et les besoins des milieux;
- Le développement des compétences des étudiants sur les plans méthodologique et de la communication;
- La possibilité pour les étudiants d'intégrer leurs connaissances et de faire le point sur les compétences acquises et à développer;
- La visibilité et la promotion du programme;
- Le soutien financier offert aux étudiants;
- Le nombre de crédits.

Autres principaux points à améliorer ou à examiner :

- La formalisation des processus et procédures de gestion du programme;
- Les cheminements offerts;
- Les modalités liées à l'encadrement des étudiants réalisant un projet de mémoire.

## **Recommandations**

### **Recommandation 1**

Qu'un mécanisme d'échanges réguliers et de collaboration avec les milieux soit mis en place afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des milieux.

### **Recommandation 2**

Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45.

### **Recommandation 3**

Que le programme s'assure que les étudiants puissent intégrer leurs connaissances et faire le point sur les compétences acquises et à développer.

### **Recommandation 4**

Que l'on s'assure que tous les étudiants développent les compétences requises sur les plans méthodologique et de la communication.

### **Recommandation 5**

Que l'on prenne des mesures pour améliorer la visibilité et la promotion du programme en s'assurant que l'intitulé du programme reflète bien son contenu.

### **Recommandation 6**

Que l'on bonifie le soutien financier et que l'on s'assure que les modalités d'application du plan de soutien financier à la réussite permettent l'atteinte des objectifs du plan.

**PLAN D'ACTION DES DOYENS**



Faculté de médecine  
Faculté des sciences infirmières  
Programme de maîtrise en santé communautaire

---

*PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE*  
*ÉVALUATION PÉRIODIQUE*

*PLAN D'ACTION*  
*du doyen de la Faculté de médecine et*  
*de la doyenne de la Faculté des sciences infirmières*

*Comité de programme*

*Daniel REINHARZ*  
*Directeur de programme*

*Septembre 2013*

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DU CIEP</b> .....	1
<b>RÉSUMÉ</b> .....	3
<b>PLAN D'ACTION</b> .....	4
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	4
<b>2. RÉPONSES DU COMITÉ DE PROGRAMME AUX RECOMMANDATIONS DU CIEP</b> .....	4
2.1 Réponse du Comité de programme aux recommandations du CIEP en lien avec la <u>structure du programme</u> .....	4
2.2 Réponse du Comité de programme aux recommandations du CIEP en lien avec la <u>gestion du programme</u> .....	6
2.3 Réponse du Comité de programme aux recommandations du CIEP en lien avec la <u>promotion du programme</u> .....	7
<b>3. PROPOSITION DE RECONFIGURATION DU PROGRAMME</b> .....	8
<b>4. AUTRES PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA RECONFIGURATION DU PROGRAMME</b> ...	9
<b>5. CONCLUSION</b> .....	11
<b>ANNEXE 1 : PROPOSITION DE CONFIGURATION (SUJETTE À MODIFICATIONS) POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE (51 CRÉDITS) ....</b>	12
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS AVEC RESPONSABLES DÉSIGNÉS ET ÉCHÉANCIER</b> .....	13

## SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DU CIEP

Le programme de maîtrise en santé communautaire est offert conjointement par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières. La direction du programme et l'enseignement sont sous la responsabilité du Département de médecine sociale et préventive. À l'automne 2012, le programme comptait 52 étudiants. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 2004 (CU-2004-79).

Deux experts externes provenant de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Montréal ont rencontré les divers acteurs concernés par le programme lors d'une visite effectuée à l'Université Laval les 25 et 26 octobre 2012. L'examen du dossier d'autoévaluation, des résultats des consultations<sup>1</sup> menées auprès d'étudiants, de diplômés, d'enseignants et d'employeurs, de même que le rapport des experts externes mettent en évidence les faits saillants suivants, présentés en ordre de priorité :

### Principales forces de ce programme :

- Les compétences du corps professoral;
- La qualité de l'encadrement offert par les directeurs de recherche;
- L'offre de cours;
- L'interdisciplinarité de la formation;
- L'accueil des étudiants;
- Le dévouement et l'enthousiasme des personnes dédiées à la gestion du programme;
- Le taux de diplomation;
- Les ressources informatiques et documentaires.

### Principaux points à améliorer ou à examiner ayant fait l'objet d'une recommandation :

- L'adéquation entre la formation et les besoins des milieux;
- Le développement des compétences des étudiants sur les plans méthodologique et de la communication;
- La possibilité pour les étudiants d'intégrer leurs connaissances et de faire le point sur les compétences acquises et à développer;
- La visibilité et la promotion du programme;
- Le soutien financier offert aux étudiants;
- Le nombre de crédits.

### Autres principaux points à améliorer ou à examiner :

- La formalisation des processus et procédures de gestion du programme;
- Les cheminements offerts;
- Les modalités liées à l'encadrement des étudiants réalisant un projet de mémoire.

---

<sup>1</sup>. Sondages en ligne réalisés auprès de diplômés (41 répondants sur une possibilité de 80, pour un taux de réponse de 51 %) et d'enseignants (11 répondants sur une possibilité de 24, pour un taux de réponse de 46 %). Table ronde regroupant 11 étudiants et une autre regroupant 7 employeurs et diplômés.

Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a fait les recommandations suivantes :

***Recommandation 1***

Qu'un mécanisme d'échanges réguliers et de collaboration avec les milieux soit mis en place afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des milieux.

***Recommandation 2***

Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45.

***Recommandation 3***

Que le programme s'assure que les étudiants puissent intégrer leurs connaissances et faire le point sur les compétences acquises et à développer.

***Recommandation 4***

Que l'on s'assure que tous les étudiants développent les compétences requises sur les plans méthodologique et de la communication.

***Recommandation 5***

Que l'on prenne des mesures pour améliorer la visibilité et la promotion du programme en s'assurant que l'intitulé du programme reflète bien son contenu.

***Recommandation 6***

Que l'on bonifie le soutien financier et que l'on s'assure que les modalités d'application du plan de soutien financier à la réussite permettent l'atteinte des objectifs du plan.

Ce document est un plan d'action que le Comité de programme de maîtrise en santé communautaire a élaboré en réponse aux différents rapports et recommandations faites dans le but d'adapter le programme aux besoins de formations actuels en santé publique. Ce plan d'action a été approuvé par les doyens des deux facultés concernées.



## RÉSUMÉ

Il nous apparaît important de rappeler que la demande pour l'évaluation institutionnelle de notre programme de maîtrise en santé communautaire s'inscrivait dans le désir d'amorcer une révision du programme selon les critères de qualité du Council on Education for Public Health (CEPH), l'organisme d'accréditation des programmes et écoles de santé publique en Amérique du Nord. De plus, nous tenons à souligner que les experts ont confirmé la nécessité pour la survie du programme qu'il se restructure afin de pouvoir faire une demande d'accréditation. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) ne s'est pas prononcé sur le fait de reconfigurer notre programme selon les exigences du CEPH mais les recommandations proposées, notamment la formulation des objectifs selon une approche par compétence, sont cohérentes avec les exigences de cet organisme.

Les recommandations du rapport du CIEP sont regroupées notamment sous l'angle des pertinences scientifique, sociale, systémique et institutionnelle du programme ainsi que sous celui de la cohérence interne et des modalités de gestion du programme. Cependant, pour faciliter la compréhension du plan d'action proposé par les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières, les propositions du plan d'action tentent de répondre aux recommandations du CIEP sur trois plans :

- les *principales composantes d'un programme*, soit le type, la description (le nom, les majeures, les objectifs, le nombre de crédits), les activités de formation (obligatoires, à option, à la recherche);
- la *gestion du programme*;
- la *promotion du programme*.

### 1. Principales composantes du programme

- Le programme offre deux **types** de maîtrise : maîtrise avec mémoire et maîtrise sans mémoire. L'orientation avec *mémoire* est proposée aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études par une formation de 3<sup>e</sup> cycle. L'option *sans mémoire* est proposée aux étudiants qui se destinent à travailler comme professionnels de santé publique. L'option *sans mémoire* offrira dorénavant la possibilité d'effectuer un **stage** dans les milieux ou un projet d'intervention, une expérience pratique qui sera complétée dans les deux cas, soit par un **rapport de stage**, soit par un essai dans le cadre du projet d'intervention. Les modifications de changement se concrétisent par l'ajout d'un stage et l'annulation du cheminement de maîtrise sans mémoire avec essai (**R1/ P5-P6**)
- Le changement de **nom** du programme pour celui de «**Programme de maîtrise en santé publique**» (**R5/ P7**)
- Les **trois majeures** – évaluation, promotion et santé mondiale – seront offertes uniquement dans le cadre de la *maîtrise sans mémoire*. Une 4<sup>e</sup> majeure en santé environnementale est en développement (**R3 / P14**)
- Les **objectifs généraux et spécifiques** seront formulés sous l'angle des **connaissances et des compétences** à acquérir (**R3/ P14 -P4**)
- Le programme devrait comporter une structure de **51 crédits**, c'est-à-dire **une augmentation de trois crédits** afin de permettre l'acquisition des connaissances d'un domaine d'application extrêmement large et de se conformer aux exigences du CEPH (**R2/P1**)
- Les **activités de formation** :
  - Révision des cours obligatoires et à option (généraux et spécifiques) selon les nouveaux objectifs du programme formulés selon les approches par connaissance et compétence (**P14**)
  - **Ajout de cours obligatoires** : séminaire d'intégration (**R3/P2**), communication (**R4/P3**), santé environnementale (**P12**)
  - **Détermination de balises** pour le mémoire (**P13**).

### 2. Gestion du programme

- Soutien à la vie étudiante (**P9**)
- Soutien financier pour les étudiants (**R6/P10**)
- Formalisation des processus et procédures de gestion du programme (**P15**).

### 3. Promotion du programme

- Améliorer la visibilité du programme par le développement d'un site Web (**R5/P8**).

## *PLAN D'ACTION*

### **1. INTRODUCTION**

Soulignons que la demande d'évaluation du programme fait suite à une résolution du Comité de programme ayant pour effet de lui permettre de se restructurer afin de pouvoir faire une demande d'accréditation auprès du Council on Education for Public Health (CEPH), l'organisme nord-américain d'accréditation des programmes et écoles de santé publique aux États-Unis et au Canada. Il s'avérait en effet qu'une restructuration était nécessaire afin de répondre aux critères du CEPH. Le processus lancé visait à permettre de réaliser cette restructuration.

Ce document, qui s'inscrit dans les suites attendues du rapport du CIEP, se veut un plan d'action dont les propositions visent à répondre aux recommandations émises par le Comité et ainsi à reconfigurer notre programme dans la perspective des critères de qualité proposés par le CEPH.

Cette proposition de plan d'action tente de répondre aux recommandations du CIEP et les propositions du plan d'action, qui en découlent, sont regroupées autour de

- la structure du programme
- la gestion du programme
- la promotion du programme

Elle sera suivie d'une présentation d'une proposition de reconfiguration du programme qui tient compte des propositions émises en réponse aux recommandations du CIEP, ainsi que de propositions additionnelles.

### **2. RÉPONSES DU COMITÉ DE PROGRAMME AUX RECOMMANDATIONS DU CIEP**

#### **2.1 RÉPONSE DU COMITÉ DE PROGRAMME AUX RECOMMANDATIONS DU CIEP EN LIEN AVEC LA STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le CIEP recommande de réduire le programme à 45 crédits.

**R2**

***Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45.***

Après examen attentif de cette demande, il est apparu au Comité de programme que cette recommandation d'abaisser le nombre de crédits à 45 pourrait être difficilement réalisable. Les raisons sont les suivantes :

- Le programme n'est pas précédé d'un baccalauréat en santé communautaire;
- Les étudiants proviennent donc de différents champs disciplinaires;
- Le domaine d'application est extrêmement large;
- L'accréditation par le CEPH, un des objectifs principaux poursuivis par la restructuration du programme, oblige à répondre à des critères de qualité reconnus internationalement et qui implique notamment de conserver les cours obligatoires et d'ajouter deux cours (santé environnementale et communication);
- Les cours proposés dans le tronc commun apportent les connaissances de base du domaine de la santé publique et de l'intervention selon une approche populationnelle : Biostatistique, Épidémiologie, Sciences environnementales, Administration et services de santé, Sciences sociales et du comportement; Déterminants de la santé;
- Trois majeures qui en font la force du programme selon les experts et qui requièrent des cours spécifiques en plus des cours du tronc commun.

Pour ces raisons, diminuer le nombre de crédits mettrait en péril, de l'avis du Comité de programme, la qualité de la formation donnée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Faculté des études supérieures avait accepté en 2005 que le programme se distingue par une structure qui compte 48 crédits plus un cours complémentaire de 3 crédits (un

cours statistique de base), soit 51 crédits. Le Comité de programme ne voit pas comment réduire cette charge d'étude et souhaite qu'elle soit maintenue. On note qu'à cet égard la maîtrise en santé communautaire de l'Université de Montréal est un programme de 54 crédits. La demande de faire reconnaître les 51 crédits par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, est en cours pour permettre au programme de répondre aux normes d'accréditation nord-américaines.

*Proposition 1*

*R2/P1*

*Étant donné les raisons évoquées, le Comité de programme propose que le programme de maîtrise en santé communautaire comporte 51 crédits.*

Le CIEP fait deux recommandations portant sur les cours à donner et les objectifs à atteindre :

*R3*

*Que le programme s'assure que les étudiants puissent intégrer leurs connaissances et faire le point sur les compétences acquises et à développer.*

*R4*

*Que l'on s'assure que tous les étudiants développent les compétences requises sur les plans méthodologiques et de la communication.*

Le Comité de programme fait à cet égard trois propositions :

- L'offre d'un séminaire d'intégration obligatoire pour tous les étudiants;
- L'offre d'un cours obligatoire en communication;
- Le passage d'une approche d'acquisition de connaissances à une approche d'acquisition des connaissances ET des compétences.

Séminaire d'intégration

Le Comité de programme propose que tous les étudiants, à la fin de leur scolarité, s'inscrivent obligatoirement à un séminaire de 1 crédit dont l'objectif est d'amener les étudiants à intégrer les connaissances transmises au cours de la scolarité dans la perspective du développement d'une intervention ou de l'approfondissement de l'étude d'une problématique.

*Proposition 2*

*R3/P2*

*Le Comité de programme propose que le directeur de programme lui fasse une proposition de plan de cours d'un séminaire d'intégration, dans lequel seront définis les objectifs, les modalités opérationnelles du séminaire et les responsabilités au sein du corps enseignant, relativement à l'offre de ce séminaire.*

Cours en communication

La reconfiguration du programme prévoit que tous les étudiants de l'option « sans mémoire » suivent un cours obligatoire de communication en santé. Il a été jugé que ce cours était particulièrement pertinent pour les étudiants qui se destinent à une carrière professionnelle plutôt que de recherche, puisqu'un tel cours vise le développement d'habiletés interventionnelles en changement de comportement. Un cours en communication, qui sera revu pour bien répondre aux besoins du terrain, comme le seront tous les cours, est déjà offert dans le programme bien que relevant d'une autre faculté, mais est actuellement un cours à option.

*Proposition 3*

*R4/P3*

*Le Comité de programme propose que le cours à option en communication soit revu et devienne dorénavant obligatoire dans la maîtrise sans mémoire. Si l'adaptation du cours n'est pas possible, le Comité de programme propose qu'un cours sous la responsabilité du Département de médecine sociale et préventive soit créé.*

Passage à une approche acquisition de connaissances et de compétences

Le Comité de programme est d'avis, et ce, en conformité avec les attentes du CEPH (voir section 3), que les cours offerts doivent non seulement apporter des connaissances, mais également des compétences. Cela implique d'une part une refonte majeure de l'approche pédagogique suivie jusqu'à présent dans tous les cours, et, d'autre part, des objectifs additionnels à atteindre, en adoptant une approche par acquisition de connaissances et compétences, en d'autres termes, une approche par programme. L'approche pédagogique « acquisition de compétences » représente en effet un changement majeur, puisque cette approche requiert une plus grande adéquation avec les besoins du terrain et donc se doit d'être conçue avec la participation de futurs employeurs. L'approche par programme nécessite une meilleure concertation des enseignants du programme et ainsi une meilleure synergie entre les cours donnés, et ce, pour le bénéfice de l'acquisition de compétences. Les enseignants auront besoin d'aide de la part des ressources pédagogiques de la Faculté de médecine pour s'y conformer.

*Proposition 4*

*R3/P4*

*Le Comité de programme propose que le directeur de programme sollicite la Faculté de médecine afin qu'elle mette à disposition une ressource pour accompagner des enseignants associés au programme ainsi que le Comité de programme à passer vers une approche d'acquisition de connaissances et de compétences. Les objectifs du programme devront être révisés et la démarche qui suivra avec l'échéancier de la reconfiguration de tous les cours, devra être définie conjointement par cette ressource et par le Comité de programme.*

2.2 RÉPONSE DU COMITÉ DE PROGRAMME AUX RECOMMANDATIONS DU CIEP EN LIEN AVEC LA GESTION DU PROGRAMME

Le CIEP fait une recommandation en lien avec la gestion du programme :

**R1**

***Qu'un mécanisme d'échanges réguliers et de collaboration avec les milieux soit mis en place afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des milieux.***

Un des points majeurs de la reconfiguration du programme porte sur l'offre d'une possibilité d'effectuer des stages dans les milieux de pratique de la santé publique. Ce stage permet de répondre à une demande tant des étudiants que des employeurs de voir la formation des futurs professionnels plus ancrée dans les réalités quotidiennes de la profession. Mettre sur pied un programme de stages représente cependant des enjeux nouveaux pour la direction d'un programme qui n'a pas d'expérience avec une telle offre. Le Comité de programme est d'avis que l'élaboration d'un plan opérationnel de mise en place de possibilités de stage requiert :

- de mieux connaître comment, dans d'autres départements, de tels stages sont organisés et gérés;
- de définir avec les « employeurs » les caractéristiques que devraient prendre les stages et leur gestion.

*Proposition 5*

*R1/P5*

*Le Comité de programme propose que le directeur de programme explore, avec les responsables des stages d'autres programmes à l'Université Laval et ailleurs au Canada, les modalités propres à l'organisation et à la gestion des stages pour leurs étudiants de 2<sup>e</sup> cycle.*

*Proposition 6*

*R1/P6*

*Le Comité de programme propose que le directeur de programme organise une journée de réflexion avec l'ensemble des enseignants du programme, des principaux employeurs, soit la Direction de santé publique de la région de la Capitale-Nationale, l'INSPQ, le CSSS de la Vieille-Capitale et la direction de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que des représentants des étudiants du programme. Cette séance viserait à définir la finalité poursuivie par les*

*stages, les modalités de supervision des étudiants à mettre en place (et donc d'habilitation des moniteurs) et la structure et le fonctionnement d'un comité tripartite (enseignants, employeurs, étudiants) qui sera chargé de suivre l'évolution du programme de stages.*

### 2.3 RÉPONSE DU COMITÉ DE PROGRAMME AUX RECOMMANDATIONS DU CIEP EN LIEN AVEC LA PROMOTION DU PROGRAMME

Le CIEP fait deux recommandations portant sur la promotion ou la visibilité du programme :

**R5**

*Que l'on prenne des mesures pour améliorer la visibilité et la promotion du programme en s'assurant que l'intitulé du programme reflète bien son contenu.*

**R6**

*Que l'on bonifie le soutien financier et que l'on s'assure que les modalités d'application du plan de soutien financier à la réussite permettent l'atteinte des objectifs du plan.*

Le Comité de programme est d'avis que le programme requiert d'être mieux connu, car pour survivre, un programme universitaire doit être en mesure d'attirer les meilleurs étudiants et que cela requiert des activités de promotion du programme.

Le Comité de programme fait à cet égard trois propositions qui touchent à :

- La visibilité du programme et le sentiment d'appartenance;
- Le soutien à la vie étudiante;
- Le soutien financier pour les étudiants.

#### Visibilité du programme et sentiment d'appartenance

Le terme de santé communautaire interpelle peu les étudiants potentiels tout comme les professionnels travaillant en santé publique. Un sondage réalisé auprès de ces groupes a montré une adhésion massive à une proposition de changement de nom du programme pour « santé publique », changement dont la pertinence a été confirmée par les experts externes.

#### Proposition 7

**R5/P7**

*Le Comité de programme demande au directeur de programme de lancer les démarches administratives de changement d'appellation pour « programme de maîtrise en santé publique ».*

La visibilité d'un programme de nos jours passe avant tout par le Web vu comme une source d'information, mais également comme un véhicule pour susciter un sentiment d'appartenance. Le programme n'a pas investi jusqu'ici dans la création d'un site Web. Les étudiants potentiels sont donc dépourvus de la source privilégiée pour rechercher l'information pertinente qui leur permettrait de répondre aux questions qu'ils se posent relativement à l'intérêt qu'ils pourraient avoir pour le programme.

#### Proposition 8

**R5/P8**

*Le Comité de programme demande au directeur de programme de s'associer avec le directeur du programme de doctorat en santé communautaire et ensemble, de mettre sur pied un comité composé d'enseignants et d'étudiants, ayant pour mandat d'élaborer une proposition de site Web pour la formation à l'Université Laval en santé communautaire/santé publique. Ce comité devra contacter les services informatiques de la Faculté de médecine afin d'obtenir l'aide à la création d'un site Web accessible directement, ainsi qu'à travers les sites des facultés de médecine et de sciences infirmières.*

*Note : Cette activité est en cours de réalisation.*

Soutien à la vie étudiante

Une des principales demandes des étudiants, demande dont la pertinence a été confirmée par les experts externes, porte sur l'obtention d'un local pour les étudiants où ils pourront socialiser, se réunir, se retrouver entre eux.

*Proposition 9*

P 9

*Le Comité de programme demande au directeur de s'associer avec le directeur du programme de doctorat en santé communautaire, pour lancer les discussions avec l'administration des deux facultés responsables du programme, afin d'offrir aux étudiants en santé communautaire/santé publique un local de « socialisation » dans le pavillon Ferdinand-Vandry.*

*Note : Cette activité est en cours de réalisation.*

Soutien financier pour les étudiants

Le soutien financier pour les étudiants est un problème particulièrement aigu dans le programme, puisque plusieurs étudiants n'ont pas accès à un soutien financier. Ils réalisent des mémoires ou des travaux sans être rémunérés par leur directeur de recherche.

*Proposition 10*

R6/P10

*Le Comité de programme demande au directeur du programme d'identifier auprès des enseignants qui souhaitent diriger des mémoires et des partenaires impliqués dans des projets de recherche ou d'intervention, ceux qui détiennent des fonds de recherche pouvant servir de bourses et de mettre en place un système d'information sur ces fonds pour les étudiants à la recherche d'un directeur de maîtrise. Par ailleurs, le comité de programme demande au directeur du programme d'explorer les possibilités de financement auprès de diverses sources, telles que les fondations de maladies qui peuvent être prévenues par de la prévention primaire ou secondaire, avec les deux facultés responsables du programme.*

**3. PROPOSITION DE RECONFIGURATION DU PROGRAMME**

La reconfiguration du programme telle que proposée dans ce document tient compte de trois éléments :

- les recommandations du CIEP;
- la présence de majeures qui sont, de l'avis des experts externes qui ont évalué le programme, une force du programme qu'il faut non seulement préserver, mais également soutenir;
- le besoin de reconsidérer les cours en fonction des exigences du Council on Education for Public Health (CEPH) qui est un organisme nord-américain d'accréditation des programmes et écoles de santé publique. Reconfigurer le programme de santé communautaire dans le but de pouvoir faire une demande d'accréditation auprès du CEPH est vu par les experts externes comme un incontournable pour la survie du programme.

La reconfiguration proposée, sujette à modifications, est présentée à l'Annexe 1.

Les principaux changements proposés pour le programme s'établissent comme suit :

- Le programme offrirait dorénavant deux types de maîtrise : une maîtrise avec mémoire et une maîtrise sans mémoire. L'orientation *avec mémoire* est proposée aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études par une formation de 3<sup>e</sup> cycle. L'option *sans mémoire* est proposée aux étudiants qui se destinent à travailler comme professionnels de santé publique. L'option *sans mémoire* offrira la possibilité d'effectuer un stage dans les milieux ou un projet d'intervention, soit une expérience pratique ou une observation du milieu, qui sera complétée dans les deux cas soit par un rapport pour le stage, soit par un essai dans le cadre du projet d'intervention. Le stage représentera une nouveauté pour le programme.
- Un tronc commun unique formé de sept cours et d'un séminaire d'intégration qui devra être suivi par tous les étudiants. Ce tronc commun contient les cours que le CEPH considère comme des incontournables dans une formation en santé publique. Par rapport au programme actuel, les étudiants devront suivre un cours de statistiques avancées et un cours en santé environnementale.
- Les majeures ne seront dorénavant possibles que pour les étudiants qui suivent l'orientation *sans mémoire*. Les trois majeures (évaluation, promotion de la santé et santé mondiale) continuent à être offertes. Une 4<sup>e</sup> majeure, majeure en santé environnementale, est en développement.
- Les étudiants de l'orientation *avec mémoire* auront, en plus du tronc commun, deux cours à option à choisir et devront réaliser un mémoire de 24 crédits. Il sera fortement suggéré qu'un des cours à option que choisira l'étudiant soit un cours en évaluation.
- Les étudiants de l'orientation *sans mémoire* auront, en plus du tronc commun, à suivre cinq cours imposés selon l'option choisie (majeure ou non, et quelle majeure) ainsi qu'un cours à option, et devront réaliser un stage ou projet d'intervention de 12 crédits.
- Les étudiants devront avoir des connaissances de base en statistique pour être admis dans le programme. Un examen en ligne devra être pris par les étudiants afin de statuer sur leur besoin ou non de suivre un cours préliminaire qui leur sera offert en ligne.
- Toutes les formations s'achèveront par un séminaire d'intégration de 1 crédit.

#### **4. AUTRES PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA RECONFIGURATION DU PROGRAMME**

Afin de pouvoir opérationnaliser la reconfiguration du programme, le Comité de programme fait quatre propositions additionnelles qui touchent

- La propédeutique en statistique;
- Un cours obligatoire en santé environnementale;
- L'encadrement des étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire;
- Les majeures.

##### Propédeutique en statistique

Deux éléments militent en faveur de l'exigence d'une propédeutique pour les étudiants qui sont dépourvus de notions de base en statistique : le fait que plusieurs étudiants entrent dans le programme avec ces notions, donc qu'ils ne requièrent pas un cours de base et le fait que le programme est extrêmement chargé et ne laisse pas la possibilité d'offrir deux cours de statistique. Or, une pratique en santé publique requiert des connaissances en statistique avancée (en particulier, sur les régressions multiples). C'est un tel cours qu'on doit retrouver dans le tronc commun.

Proposition 11

P11

*Le Comité de programme demande au directeur du programme de se concerter avec les enseignants en statistique afin de 1) élaborer un test de connaissances en ligne visant à déterminer si le candidat à l'entrée dans le programme détient les bases en statistique requises pour pouvoir suivre les cours quantitatifs; 2) mettre sur pied un cours de base en statistique en ligne que les étudiants qui échouent au test de connaissances pourraient prendre en tout temps et qui serait considéré alors comme faisant partie d'une scolarité préparatoire.*

Cours en santé environnementale

Le CEPH exige qu'un programme offre comme cours obligatoire, un cours en santé environnementale. Le cours existe, mais peu d'étudiants en santé communautaire s'inscrivent à ce cours. Il sera revu comme tous les cours, puis proposé parmi les cours offerts dans le tronc commun.

Proposition 12

P12

*Le Comité de programme recommande l'ajout d'un cours en santé environnementale parmi les cours offerts dans le tronc commun du programme.*

Encadrement des étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire

Le Comité de programme considère que des balises doivent être développées pour mieux accompagner les étudiants dans la réalisation de leur mémoire, notamment en ce qui concerne le sujet d'étude dont la pertinence pour la santé communautaire doit être assurée avant le début du projet et les exigences attendues en termes de qualité du travail.

Proposition 13

P13

*Le Comité de programme demande au directeur de programme de lui faire une proposition d'une modalité permettant de s'assurer de la pertinence pour la santé publique des sujets de mémoire.*

Majeures

La reconfiguration du programme exige de repenser le contenu des majeures, soit l'offre de cours obligatoires à suivre dans chacune d'entre elles.

Proposition 14

P14

*Le Comité de programme demande que, sous la responsabilité du directeur de programme, les enseignants identifiés comme ayant une compétence spécifique pour chacune des majeures, dont celle en santé environnementale, se réunissent à court terme pour définir l'objectif pour chacune des majeures, les connaissances et les compétences visées par la formation et l'offre de cours obligatoires et à option à mettre en place pour y répondre.*

Gestion du programme

Les experts externes soulignent l'importance de formaliser les processus et les procédures sur lesquels repose la gestion du programme.

Proposition 15

P15

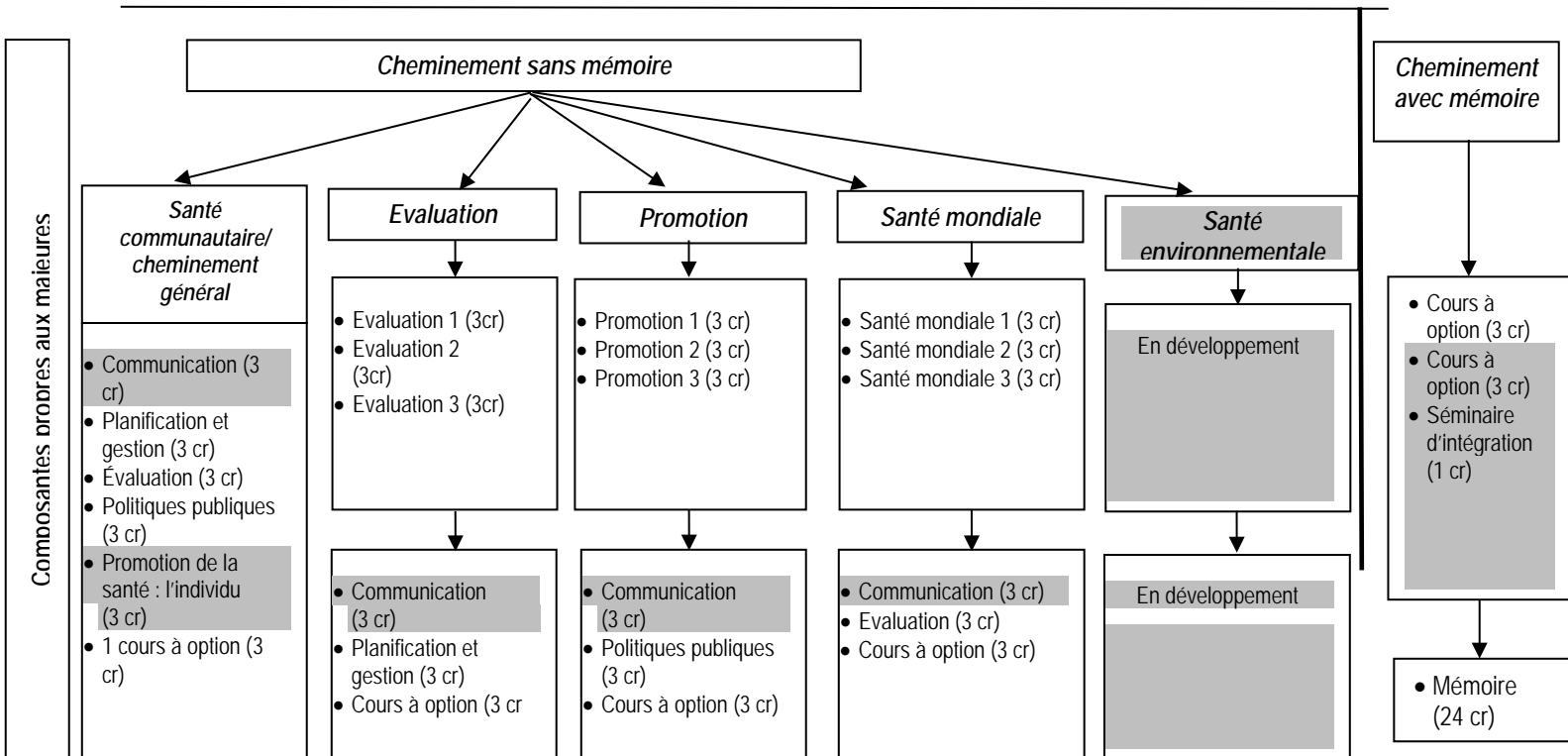
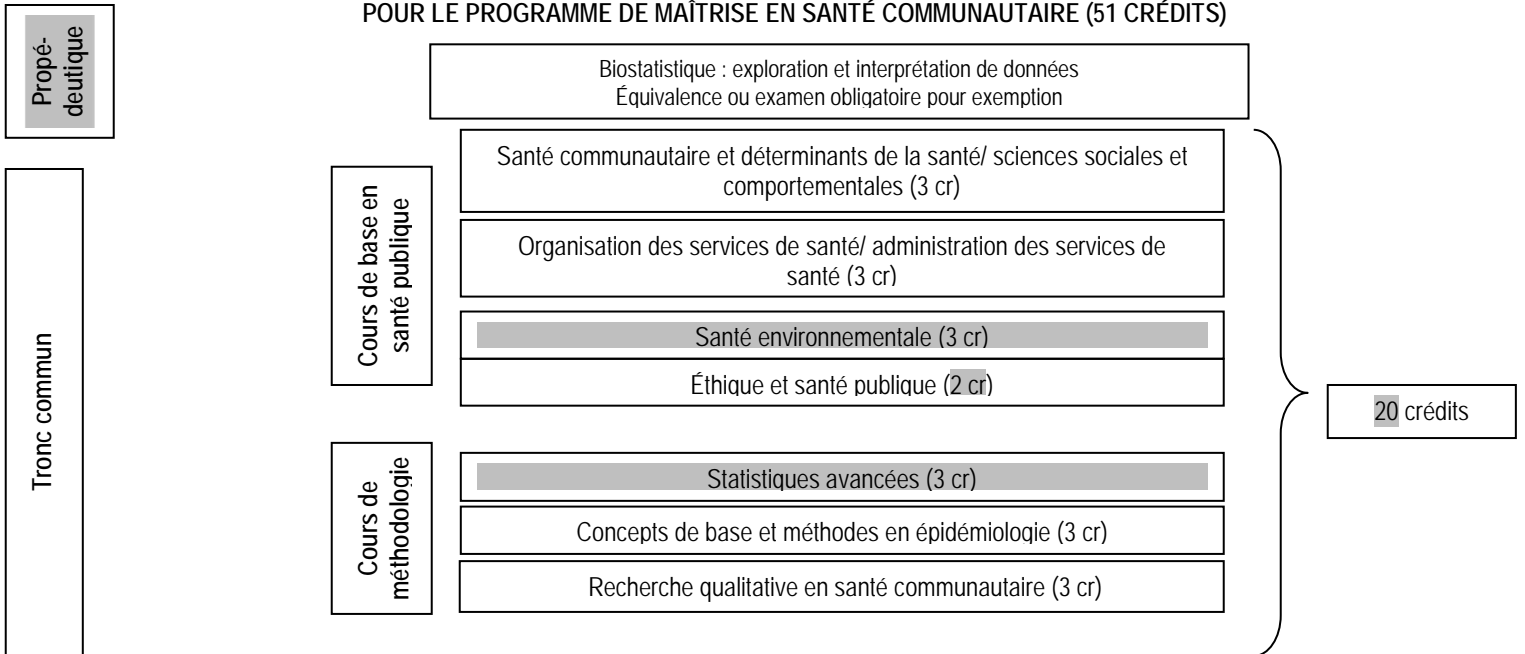
*Le Comité de programme s'engage à revoir les processus et les procédures de gestion du programme au cours de la révision du programme.*



## **5. CONCLUSION**

Le Comité de programme espère que ces propositions répondent aux attentes du CIEP, malgré la demande qui lui est faite de bien vouloir l'en dispenser de suivre sa deuxième recommandation. La reconfiguration du programme représente un changement majeur et le Comité de programme pense que ses propositions sont une étape nécessaire pour pouvoir bâtir un plan opérationnel avec un échéancier qui s'y rattache. Le Comité de programme est confiant que cette démarche accroîtra la qualité du programme en le rendant apte à demander son accréditation par le CEPH, va le rendre plus à même de répondre aux attentes des employeurs et des futurs professionnels de la santé publique, et va assurer une attractivité accrue non seulement pour cette formation de 2<sup>e</sup> cycle, mais également pour la poursuite des études dans le programme de Ph.D. en santé communautaire.

**ANNEXE 1**  
**PROPOSITION DE CONFIGURATION (SUJETTE À MODIFICATIONS)**  
**POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE (51 CRÉDITS)**



Séminaire d'intégration (1 cr)

Stage/rapport de stage ou projet d'intervention/essai (12 cr)

**Note :**  
*En grisé, les principaux changements proposés pour le programme*

## ANNEXE 2

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS AVEC RESPONSABLES DÉSIGNÉS ET ÉCHÉANCIER

## PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROGRAMME

Recommandation 1	Proposition d'action	Responsable	Échéancier
<p>R1 Qu'un mécanisme d'échanges réguliers et de collaboration avec les milieux soit mis en place afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des milieux.</p>	<p>P 5 <i>Consultation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter des responsables de stages d'autres programmes pertinents à l'Université Laval et ailleurs au Canada, les modalités propres à l'organisation et à la gestion des stages pour leurs étudiants de 2<sup>e</sup> cycle.</li> </ul>	<p>Directeur du programme</p>	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre</li> <li>• Décembre</li> </ul>
	<p>P 6 <i>Journée de réflexion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une journée de réflexion avec l'ensemble des enseignants du programme, des principaux employeurs, soit la Direction de santé publique de la région de la Capitale nationale, l'INSPQ, le CSSS de la Vieille-Capitale et la direction de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que des représentants des étudiants du programme.</li> </ul>	<p>Directeur du programme</p>	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre</li> </ul>
<p>Élément additionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discuter des cheminements dans la maîtrise sans mémoire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec projet d'intervention</li> <li>○ Avec stage et rapport de stage</li> <li>○ Annulation avec essai</li> </ul> </li> </ul>	<p>Comité de programme</p>	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décembre</li> </ul>

<i>Recommandation 5</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
<b>R5</b> <i>Que l'on prenne des mesures pour améliorer la visibilité et la promotion du programme en s'assurant que l'intitulé du programme reflète bien son contenu.</i>	<b>P 7</b> <i>Changement de nom</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir les autorisations officielles en lien avec le changement de nom du programme, soit « Programme de maîtrise en santé publique ».</li> </ul>	<i>Directeur du programme</i>	2014 <ul style="list-style-type: none"> <li>Juin</li> </ul>
	<b>P 8</b> <i>Création d'un site WEB</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied d'un comité composé de professeurs et d'étudiants, sous la direction des directeurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles en santé communautaire ayant pour mandat <ul style="list-style-type: none"> <li>de développer un site Web pour la formation en santé communautaire/santé publique à l'Université Laval avec la collaboration des services informatiques.</li> </ul> </li> </ul>	<i>Directeur du programme</i>	2014 <ul style="list-style-type: none"> <li>Avril</li> <li>Mai</li> <li>Juin</li> </ul>

<i>Recommandation 3</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
<b>R3</b> <i>Que le programme s'assure que les étudiants puissent intégrer leurs connaissances et faire le point sur les compétences acquises et à développer.</i>	<b>P 4</b> <i>Ressources pédagogiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir une ressource du service pédagogique afin de guider l'élaboration des objectifs sous forme de connaissances et de compétences à acquérir. <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme</li> <li>Majeures</li> <li>Activités de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>cours obligatoires et à option,</li> <li>recherche,</li> <li>stage</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<i>Directeur de programme</i>	2013 <ul style="list-style-type: none"> <li>Septembre à juin 2014</li> </ul>
<i>Élément additionnel</i>	<b>P 14</b> <i>Objectifs</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser les objectifs généraux et spécifiques du programme dans une perspective de connaissances et de compétences.</li> </ul>	<i>Directeur du programme</i>  <i>Enseignants</i>	2014 <ul style="list-style-type: none"> <li>Janvier</li> <li>Février</li> </ul>

<i>Recommandation 2</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
R2 <i>Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45.</i>	P 1 <i>Structure du programme</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir l'autorisation officielle pour que la structure du programme soit de 51 crédits.</li> </ul>	Directeur du programme	2014 <ul style="list-style-type: none"> <li>Février</li> </ul>
<i>Recommandation 3</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
R3 <i>Que le programme s'assure que les étudiants puissent intégrer leurs connaissances et faire le point sur les compétences acquises et à développer.</i>	P 2 <i>Activités de formation : Séminaire d'intégration</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer le plan de cours pour le séminaire d'intégration : <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> <li>Modalités opérationnelles</li> <li>Responsabilités au sein du corps enseignant</li> </ul> </li> </ul>	Directeur de programme	2014 session d'hiver
<i>Recommandation 4</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
R4 <i>Que l'on s'assure que tous les étudiants développent les compétences requises sur les plans méthodologiques et de la communication.</i>	P 3 <i>Activités de formation : Cours en communication</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser le cours à option en communication dans la perspective d'un cours obligatoire du tronc commun dans la maîtrise sans mémoire.</li> </ul>	Directeur du programme  Titulaire du cours	2014 session d'hiver
<i>Élément additionnel</i>	<i>Proposition d'action</i>	<i>Responsable</i>	<i>Échéancier</i>
	P 11 <i>Activités de formation : Cours en biostatistique</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser les connaissances préalables en biostatistique</li> <li>1) élaborer un test de connaissances en ligne visant à déterminer si le candidat à l'entrée dans le programme détient les bases en statistique requises pour pouvoir suivre les cours quantitatifs;</li> <li>2) mettre sur pied un cours de base en statistique en ligne que les étudiants qui échouent au test de connaissances pourraient prendre en tout temps et qui serait considéré alors comme faisant partie d'une scolarité préparatoire.</li> </ul>	Directeur du programme  Titulaire du cours	2014 session d'hiver
	P 12 <i>Activités de formation : Cours en santé environnementale</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre obligatoire, dans le tronc commun de cours, un cours en santé environnementale</li> </ul>	Directeur du programme Titulaire	2014 session d'hiver

	<p>P 13 <i>Activités de recherche : mémoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les modalités qui permettent de s'assurer de la pertinence des sujets de mémoire en santé communautaire</li> </ul>	Directeur du programme	2014 session d'hiver
--	---	------------------------	-------------------------

## GESTION DU PROGRAMME

Recommandation 5	Proposition d'action	Responsable	Échéancier
Élément additionnel	<p>P 9 <i>Local étudiant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'un local de « socialisation » pour les étudiants dans le pavillon Ferdinand-Vandry.</li> </ul>	Directeurs de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles SAC	2013 session d'automne

Recommandation 6	Proposition d'action	Responsable	Échéancier
R6 Que l'on bonifie le soutien financier et que l'on s'assure que les modalités d'application du plan de soutien financier à la réussite permettent l'atteinte des objectifs du plan.	<p>P 10 <i>Soutien financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les professeurs chercheurs, désireux de diriger des étudiants, qui détiennent des fonds de recherche pouvant servir de bourses;</li> <li>• Mettre en place un système d'information sur ces fonds;</li> <li>• Explorer les possibilités de financement auprès de diverses sources.</li> </ul>	Directeur du programme	2014 sessions Hiver Été

	Proposition d'action	Responsable	Échéancier
Élément additionnel	<p>P 15 <i>Processus et procédures administratives</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir les processus et les procédures de gestion du programme lors de la révision du programme.</li> </ul>	Directeur du programme	2014 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avril</li> <li>• Mai</li> <li>• Juin</li> </ul>